



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-396**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA  
SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ADJOINTE QUE :**

Lors de la séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2020, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2020-396 créant le comité consultatif de développement économique (CCDE) ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2020-396 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 16<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2020**

**Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe**